AFFRANCHI PAR L'EDITEUR

VOL. IX. MANITOBA. No

LE METIS

DIEU ET MON DROIT.

REDIGE PAR UN COMITE DE REDACTION. | ST. BONIFACE, SAMEDI, 21 FEVRIER, 1880

ABONNEZ-VOUS

AU

JOURNAL "LE METIS"

Le seul Organe Francais publie dans le Nord-Ouest.

l'Abonnement est de $2 50 par Annee,

PAYABLE D'AVANCE.

Tous ceux qui desireront le recevoir voudront bien s'adresser a J. C. S. ROYAL, Gerant.

AVIS.

Avis est par le présent donné qu'on fera application au prochain parlement du Canada, à sa prochaine session pour obtenir un Acte incorporant une Compagnie avec pouvoir de construire un chemin de fer qui sera connu comme le chemin de fer de la Grande Vallee et Souris à partir d'un point sur le chemin de fer du Pacifique Canadien à une distance d'à peu près 120 milles à l'Ouest de la Cité de Winnipeg et au Sud Ouest jusqu'à un point sur la Rivière Souris connu sous le nom de la Roche Percée.

JOS. BIOPELLE,

Ottawa 24 Janvier 1880.

La Pharmacie de la Cite.

TROTT & MELVILLE,

(Membres du College de Pharmacie d'Ontario.)

BLOCK MCKENNY. GRANDE RUE.

SAVON DE TOILETTE.

Glycerine de Sarge,
Brown Windsor,
Pumice,
Farine d'Avoine,
Carbolique,
Silver & Barber's Favorite,
Genuine Yankee Tar

PARFUMS.

Fugede Rimmel,
Princesse,
Lavende,
Eau de Floride,
Cologne (double),
" No. 4,
" Wicker,
" Verre coupe,
" veritable Johann Maria Farina.

Un Assortiment Complet de Medecines Brevetees.

Nous fesons une specialite de la fourniture aux detaillants de toutes nos marchandises à des prix plus bas que ceux que l'on vous a offerts dans la Province.

Souvenez vous de l'Enseigne du Pilon d'Or

Winnipeg, 20 Sept., 1877. jno

CAREY & PROVENCHER

AVOCATS

Vis-a-vis le Palais de Justice.

J. A. N. PROVENCHER.

STOBART, EDEN & CIE

Grande Rue—Winnipeg.

Grande quantité de Rubans couleur variée.
Grande quantité de corsets français, anglais et américain
Grande quantité de coupons de toutes sortes.
Graude quantité de Châles de $1.25 en montant.
Grande quantité de châles tricotés de différentes couleurs.
Grande quantité d'étoffes à robes à bon marché.
Grande quantité de robes faites de $5.00 en montant.

Nous attirons l'attention du public que toutes ces marchandises ont été réduites afin de faire place pour les nouvelles marchandises du printemps.

N.B.—Nous avons aussi en mains un assortiment complet de fil de Clark.

Stobart, Eden & Cie

8 Mai, 1879 -12m

CANADIAN PAIN DESTROYER.

LE DESTRUCTEUR CANADIEN DES DOULEURS

Comme remède de famille est favorablement connu du public, pour avoir pour soulagé des milliers de personnes sujettes aux douleurs. Dans les cotés, les reins, et la tête, aux rhumes à la toux, maux de gorge, detoise, ecrasures, crampes dans l'estomac, choléra morbus, dissenterie, coliques, brulures, engelures, etc. etc.

Le Destructeur Canadien des Douleurs est devant le public depuis longtemps; il est très estimé ou l'on s'en sert; et quand on en fait usage à temps il ne manque jamais d'apporter un soulagement permanent et on n'a pas connaissance d'un seul cas ou il n'a pas donné satisfaction, lorsque les directions ont été bien suivies; au contraire tous sont charmés de ses operations, et parlent dans les termes les plus flatteurs de ses effets magiques.

Nous parlons de ce sujet par experience, en ayant fait nous même une epreuve complète; en consequence tous ceux qui souffrent des douleurs pour lesquelles il est mentionné peuvent être persuadés qu'il est un remède souverain.

L'efficacité étonnante du Destructeur Canadien des Douleurs, dans la guerison les maladies pour lesquelles il est recommandé, et ses effets merveilleux à maitriser les douleurs atroces du Rhumatisme et soulager les affections nerveuses, lui donnent droit au plus haut rang dans la liste des remèdes.

Des ordres nous arrivent des marchands de remèdes de tous les points du pays pour de nouvelles commandes, et tous temoignent de la satisfaction universelle qu'il donne.

Le Destructeur Canadien des Douleurs ne manque jamais de procurer un soulagement immédiat; on le trouve chez tous les marchands de remedes.

Les medecins l'ordonnent et s'en servent; et aucune famille ne saurait s'en passer après l'avoir essayé.

Prix seulement 25 centins la bouteille.

A vendre chez

TROTT & CIE.

Agent pour la Province de Manitoba.

Grande Rue Winnipeg

Avis.

Le Dr. T. Fafard a ouvert un bureau à St. Boniface, Avenue Tache, au-dessus du Magasin de M. GEORGE ROY.

Heures de Bureau, de 8 heures à 10 heures A. M., de 1 à 3 P. M. et de 6 heures à 8 heures P. M.

Mis a l'Enclos.

Mis à l'enclos de St. François Xavier une vache rouge tachetée de blanc, âgée d'à peu près dix ans, avec la marque d'un diamant sur la corne gauche. Le proprietaire est prié de la reclamer au plus vite.

XAVIER PAGE,
Gardien d'enclos.

St. Frs.-Xavier 23 Déc. 1879.

BROWNE OLDFIELD & C.,

GRENETIERS,

(Successeurs de W. H. DISBROWE)

Ouvriront au commencement de Février à la place anciennement occupée par le Dr. COWAN, au coin de la Grande Rue et la Rue Bannatyne, avec un stock le plus choisi de

Graines de semences,
" de legumes, &
" de fleurs

Importées directement des célèbres greneliers Américains et Européens.

Les catalogues seront prêts vers le milieu du mois de fevrier et seront envoyés gratis à tous ceux qui en feront la demande.

Winnipeg, 22 Janv., 1880. 3m

Mis a l'Enclos.

Mis à l'enclos de St. Norbert Sud, une jument noire tres âgée avec du blanc dans le front et sur le dos avec un poulin d'un an couleur grisâtre, la patte gauche de derrière blanche et toute la figure blanche.

BAPTISTE JOLIBOIS,
Gardien d'Enclos.

AVIS.

Avis est par le present donne que demande sera faite au Parlement du Canada à sa prochaine session pour amender la charte de la "Compagnie du chemin de fer Sud Occidental de Colonisation de Manitoba" pour prolonger la ligne d'un point près de Rock Lake dans les Territoires du Nord Ouest dans une direction Occidentale jusqu'aux mines de houille de la Rivière Souris sur une ligne presque parallèle à la frontiere et aussi d'un point près de Winnipeg jusqu'à l'endroit ou le chemin de fer Pacifique Canadien traverse la Rivière Rouge, et aussi le pouvoir de construire tels embranchements qui seraient profitables au pays et recevraient la sanction du gouvernement du Canada.

S. C. BIGGS,
Sollicteur de la Cie.

Winnipeg 5 Janvier 1880

AVIS.

EST par le présent donné que demande sera faite au Parlement de la Puissance du Canada à sa prochaine session pour un Acte incorporant "La Compagnie des Ponts de la Rivière Rouge et de la Rivière Assiniboine," lui donnant le pouvoir de construire, maintenir et exploiter un Pont pour le trafic ordinaire sur la Rivière Rouge et qui sera bâti d'un point quelconque situe dans les limites de la Cité de Winnipeg à un autre point opposé, aussi un autre pont semblable sur la Rivière Assiniboine et qui sera construit dans les limites de la Cité de Winnipeg à un autre point opposé; avec pouvoir de percevoir des taux de péage sur les dits ponts n'excedant pas, le tarif suivant, savoir:

Piéton, aller et retour deux cents.

Cavalier avec cheval ou mulet, aller et retour six cents.

Animaux libres, par tête, excepté les moutons, cochons et poulains du printemps suivant leur mère, cinq cents.

Moutons et cochons par tête deux cents.

Charette, carosse, wagon, buggy, sleigh, cutter ou autre vehicule tire par un seul animal, douze cents et demi par passage.

Charette, carosse, wagon, buggy, sleigh, cutter ou autre vehicule tiré par deux animaux ou plus, par passage, vingt cents.

Le tarif ci dessus inclut la charge de bonne foi de chaque vehicule.

La hauteur des arches de chaque pont ne sera pas moins de dix-huit pieds au dessus des eaux basses; les intervalles entre les culées ou piliers de pas moins de cent pieds pour le pont de la Rivière Rouge et soixante six pieds pour le pont de l'Assiniboine. Les deux ponts seront tournants de façon à permettre une fois ouverts un passage libre de cinquante pieds de large.

Les plans et dessins de tels ponts seront soumis à l'approbation du Gouverneur General en Conseil.

Daté à Winnipeg ce 24e jour de Novembre A. D. 1879

BAIN & BLANCHARD,
Procureurs des Petitionnaries.

AVIS.

AVIS est par le présent donné, que l'on s'adressera au parlement du Canada, à sa prochaine session, pour obtenir la passation d'un acte qui incorpore la compagnie de navigation de Manitoba, Winnipegosis et de la Saskatchewan et lui confère le pouvoir de construire des canaux ou des tramways, devant relier les lacs Manitoba et Winnipegosis, et ces derniers avec le lac du Cedre, la Saskatchewan et le chemin de fer Canadien du Pacifique, avec pouvoir de prelever des peages et aussi de construire des bateaux a vapeur ou autres vaisseaux necessaires à la navigation des dits lacs et rivières, ainsi que des vehicules, engins etc., pour les dits tramways; le dit acte devant autoriser telle compagnie à naviguer dans les dites eaux et à mettre en operation les dits tramways.

W. F. MUNRO,
Pour les requerants.

Toronto, 1er décembre 1879.

AVIS.

AVIS est par le présent donné que Omar Bushnell, de la Ville de Winnipeg, comte de Selkirk, Procureur et conseiller en loi, de l'Etat de l'Illinois, Etats-Unis d'Amérique, se propose de s'adresser à l'Assemblee Legislative de la Province de Manitoba, à sa prochaine session, pour en obtenir un acte autorisant la Société du Barreau de Manitoba à l'admettre comme avocat, Procureur et solliciteur dans la Cour du Banc de la Reine de la dite Province de Manitoba

OMAR BUSHNELL,

Winnipeg, 12 decembre 1879. 4f.

AVIS.

AVIS PUBLIC est par le present donné que demande sera faite à la Legislature de la Province de Manitoba à sa prochaine session pour un acte pour incorporer une societe pour fournir l'eau à la Ville de Winnipeg, à ses habitants et aux environs avec pouvoirs de poser le long des rues et chemins publics et sous terre des tuyaux ou conduits pour amener et distribuer l'eau, de reposer ou reparer ces tuyaux et aussi de construire et maintenir des hydrants sur telles rues et chemins publics.

ROSS, ROSS & KILLAM,
Solliciteurs pour les Requérants.

Winnipeg, ce 17e de décembre 1879.

AVIS IMPORTANT

AUX

Voyageurs et Freteurs.

TRAVERSE DE LA FOURCHE DES GROS VENTRES

Le public est informè que la Traverse Fisher, (ci-devant Baloche) sera en parfaite opération pour l'ouverture de la navigation. Deux grands bacs seront à la disposition des voyageurs. Le chemin Humboldt a subi de grandes améliorations, et un chemin direct a été ouvert jusqu'au recoude de la Rivière Saskatchewan, donnant une reduction de vingt-cinq milles sur ce parcours. Ce chemin traverse au bras de la Rivière Canard, vis à vis l'Eglise. Un pont a ete aussi construit en cet endroit, où les voyageurs pourront traverser pour rien. Les côtés de chaque bord de la rivière sont en très bon ordre et les voyageurs seront plus en sûreté qu'à n'importe quelle autre traverse.

A. P. FISHER.

Stobart P. O., 14 Janvier, 1880. 3m.

AVIS.

AVIS est par le présent donné que le maire et le conseil de la cite de Winnipeg s'adresseront au parlement du Canada, à sa prochaine session, pour obtenir la passation d'un acte qui autorise le dit maire et le dit conseil de la cité de Winnipeg, à construire, entretenir et exploiter un pont pour chemin de fer, ainsi que pour le trafic et les passagers, en general, sur la rivière Rouge, à partir d'un point situé dans les limites de la cité de Winnipeg jusqu'à un point situé de l'autre côté de la rivière Rouge avec pouvoir de pervoir des péages sur le dit pont pour le trafic ordinaire, à des taux n'excédant pas les suivants:

Pietons, chaque passage, deux centins.

Cavalier, avec cheval ou mule, chaque passage, six centins.

Animaux libres, par tête, excepté les moutons, cochons et poulains du printemps suivant la mère, cinq centins.

Moutons et cochons, par tête, deux centins.

Charrette, voiture, wagon, sleigh, et autre vehicule trainé par un animal, chaque passage, douze centins et demi.

Charrette, voiture, wagon, sleigh ou autre vehicule traine par deux ou plusieurs animaux, chaque passage, vingt centins

Les taux ci-dessus s'appliquent aussi aux charges *bona fide* de chaque vehicule.

La hauteur des arches du pont ne sera pas demoins de vingt-cinq pieds au-dessus du plus bas niveau de l'eau, et la distance entre les culées, de pas moins de deux cents pieds; il devra être aussi fait un pont tournant de pas moins de quarante pieds de largeur, lorsqu'il sera ouvert.

Les plans et devis du dit pont seront sujets à l'approbation du Gouverneur-Général en Conseil.

JOHN F. BAIN,
Solliciteur

Winnipeg, 6 décembre, 1879. 24-9

AVIS.

AVIS public est donné qu'une demande sera faite à la Legislature de la Province de Manitoba à sa prochaine session pour en obtenir un acte pour incorporer une compagnie pour construire, maintenir exploiter un chemin de fer ou de bois à une ou deux voies dans et le long des rues de la Ville de Winnipeg et ses environs, et de prendre et transporter des voyageurs et du fret sur tel chemin de fer par le moyen d'animaux, de la vapeur, de l'électricite ou autrement, avec pouvoir de se servir des rues susdites suivant qu'il sera nécessaire pour les fins susdites de pasage de la voie et de son exploitation.

Winnipeg, ce 17e décembre 1879.

ROSS, ROSS & KILLAM
Solliciteurs pour les Requerants.

AVIS.

AVIS PUBLIC est par le présent donné que demande sera faite à la Legislature de la Province de Manitoba à sa prochaine session pour en obtenir un acte pour incorporer une societe ayant pour fins d'etablir une assurance contre le feu dans la Province de Manitoba.

Winnipeg, ce 17e décembre 1879.

ROSS, ROSS & KILLAM,
Solliciteurs pour les Requerants

LE "METIS."

Samedi, 21 Fevrier 1880.

LA ST. JEAN-BAPTISTE A QUEBEC.

Dans toutes les parties de l'Amérique où il y a des canadiens-français on se prépare, en nommant des délégations, à aller réhausser l'éclat de la fête du 24 juin à Québec.

Amis lecteurs de Manitoba ne restons pas en arrière. Elles sont si belles et si riches d'espérance ces fêtes où tout un peuple se réunit de tous les points d'un continent pour affirmer sa vitalité. Ces jours où les cœurs de milliers d'hommes appartenant à une même famille humaine, battent pour la même cause, où la même joie fait rayonner toutes les figures, où des hommes qui ne se sont jamais vus vont se presser la main comme des frères longtemps éloignés, où des exilés vont fouler le sol de la patrie.

Jamais plus heureuse idée n'aurait pu germer dans l'esprit des organisateurs de cette fête.

La cérémonie religieuse se célébrera sur ces plaines si remplies de souvenirs, sur ces plaines d'Abraham qui ont été les témoins des revers comme des succès des armes de nos pères.

Quelle différence entre ce jour du 24 juin prochain et celui où la fortune laissait comme dernier sourire à la France une dernière victoire? Après s'être fait hacher pour sauver un lambeau d'étoffe fleurdelisé, nos ancêtres durent compter ce qui restait de survivants pour entreprendre une nouvelle lutte sur un autre champ de bataille. Ils durent trouver que leur nombre était bien restreint et qu'ils devaient serrer leurs rangs pour ne pas donner de prise à l'ennemi.

Un siècle s'est écoulé depuis ce jour. Nous devons encore nous compter, car la lutte n'est pas finie, elle est engagée plus sérieuse que jamais. Il nous faut encore combattre pour la conservation de cette terre arrosée du sang de nos ancêtres et que nous devons arroser de nos sueurs; il nous faut encore combattre aujourd'hui pour la conservation de ces frères qui ne sont plus maintenant décimés par le glaive mais qui le sont en grand nombre par l'émigration.

Comptons-nous bien en ce jour, comptons combien de milliers de bras sont perdus pour les travaux de la patrie. Calculons combien d'hommes courageux auraient pu être des pionniers précieux, des défricheurs infatigables de ces milliers d'acres de terre fertile du N. Ouest Canadien et qui sont allés se perdre dans la Grande République. Quand nous nous serons comptés, quand nous aurons vu les vides profonds faits dans nos rangs, nous examinerons quels sont les remèdes à apporter à cette maladie chronique qui nous décime.

A-t-on assez fait pour conserver nos nationaux dans le Canada? L'initiative privée, car enfin chaque homme se doit à son pays, l'initiative privée, disons-nous, a-t-elle fait la moitié, a-t-elle seulement fait quelque chose d'approchant de ce qui a été fait à Ontario pour peupler nos fertiles prairies?

Une autre plaie qui nous ronge lentement et qui est la cause du dépeuplement des nos belles campagnes canadiennes c'est le luxe: luxe dans les habits, luxe dans les ateliers, luxe dans les résidences. Chaque étranger qui visite notre pays est frappé tout d'abord des dépenses inutiles qui appauvrissent le cultivateur canadien français. Il est aussi frappé du peu de soin que l'on apporte à la culture des terres dans la Province de Québec. On dépense plus que l'on produit, conséquence logique la banqueroute. On demande à une terre épuisée plus qu'elle ne peut rapporter, elle refuse de produire le nécessaire.

Aucune nationalité en Canada ne compte dans ses rangs plus d'hommes distingués et de valeur que les canadiens-français. La philosophie l'art, l'éloquence, la poésie sont avantageusement représentés. Comment se fait il cependant que malgré tout cela nous n'avons pas la part légitime d'influence que nous devrions avoir? je dirai plus, comment se fait-il que notre influence soit très peu sensible dans la confédération? Nous n'avons pas dans ce pays colonisé par nos ancêtres notre juste part des charges publiques, nous ne recueillons que les miettes que nous laissent nos confrères anglais.

A quoi tient tout cela? Est-ce par ce que nous ne nous mêlons pas assez aux évènements? Est-ce par ce que la politesse qui nous caractérise nous fait toujours céder le pas à ceux appartenant aux autres races? Encore une fois nous ne voulons pas entrer dans toutes ces considérations, dont chacune d'elles demanderait pour être traitée convenablement plusieurs articles de journaux; mais nous espérons que toutes ces questions se discuteront dans cette vieille ville de Québec où se rencontreront tant d'hommes à vues larges et élevées qui gémissent comme nous sur cette triste réalité.

La célébration de la Fête St. Jean Baptiste ne serait qu'une fête stérile, si elle n'avait pour résultat d'apporter un remède efficace à tout ce qui fait notre faiblesse. Cette fête serait vaine pour nous si elle n'avait pour résultat de faire connaitre la fertilité des terres de notre belle Province de Manitoba et du Nord Ouest, elle serait vaine pour nous si elle n'avait pour résultat d'attirer ici ceux qui déjà ont émigré aux Etats Unis et ceux qui veulent laisser la Province de Québec. Si les avantages qui sont offerts ici à l'émigrant étaient bien connus, nous verrions les canadiens de la République voisine venir grossir nos rangs et trouver ici le bien être et l'independance pour eux et pour leurs enfants.

Bien que nous associant de tout cœur avec ceux qui de partout vont donner leur concours à cette grande démonstration, nous ne pouvons nous empêcher d'exprimer notre regret de voir que la Société St. Jean-Baptiste de Manitoba ait été oubliée dans les invitations envoyées par tous les centres Canadiens-Français des Etats-Unis et du Canada. Que cela ne nous empêche pas cependant d'envoyer à Québec des représentants capables de faire connaître les immenses ressources de Manitoba et du Nord Ouest.

Prorogation de la Legislature

Jeudi dernier, Son Excellence le Lieutenant-Gouverneur Cauchon a prorogé la législature avec les cérémonies d'usage. Les galeries étaient remplies. Il n'y avait pas autant de spectateurs qu'à l'ouverture. Nous continuerons de donner à nos lecteurs le résumé des débats de la session, autant que le cadre de notre journal nous le permettra.

LA LOI MUNICIPALE

Par la loi passée durant la session qui vient de se terminer, toute notre Province est maintenant subdivisée en municipalités. Nous ne sommes pas de ceux qui croient que le pays soit prêt pour y introduire tout le rouage municipal qu'une pareille loi requiert, et surtout à subir les taxes toujours onéreuses qu'il va falloir imposer. Nous avions déjà dans nos statuts, une loi municipale facultative qui permettait aux localités ou cette organisation était devenue désirable ou nécessaire, de se former en corporation, avec tous les pouvoirs accordés d'ordinaire à ces institutions. Depuis cinq ans quatre municipalités seulement ont été organisées, pendant que n'importe quelle localité pouvait le faire si c'eut été là le désir de sa population; alors pourquoi affirmer que le peuple désir être forcé de subir une loi dont il a fait si peu de cas par le passé.

L'opinion de la chambre était partagée sur cette question; mais ceux qui étaient opposés à la mesure se voyant en grande minorité, crurent qu'il vallait mieux ne pas faire d'objections inutiles et travailler à perfectionner cette loi, pour la rendre le moins préjudiciable possible aux intérêts de la population.

Chaque municipalité devra élire six conseillers et un Préfet. Le préfet est élu par le vote général; mais là ou la municipalité est subdivisée en quartiers les conseillers sont élus par les contribuables des quartiers suivant le nombre de représentants accordé à chacun de ces quartiers. La loi sera mise en opération d'ici à trois mois, sur la nomination d'un officier rapporteur, dans chaque arrondissement municipal, par Son Excellence le Lieutenant Gouverneur en Conseil.

Nous donnerons la semaine prochaine, les limites des municipalités dans les divisions françaises de la Province.

NOS HOPITAUX.

Lors de la discussion sur le budget durant la session, l'Hon. M. Norquay fit l'éloge de l'Hôpital de St. Boniface et il passa quelques remarques peu flatteuses à l'adresse de l'Hôpital de Winnipeg: il n'en fallut pas davantage pour soulever le fanatisme dans certains quartiers. Les directeurs de l'Hôpital de Winnipeg, sentant leur cause mauvaise, cherchent à couvrir leurs méfaits en essayant d'abaisser notre institution, qui rend des services signalés à toute la population, sans distinction de religion ou de nationalité. Le dernier rapport fourni à la Chambre porte à 81 le nombre des patients admis à l'Hôpital de St. Boniface durant l'année écoulée, sur ce nombre 41 étaient protestants. Nous ne nous opposons pas à entendre parler de notre Hôpital, par les directeurs de celui de Winnipeg; mais que ce soit par esprit d'émulation et non pour chercher à le déprécier afin d'essayer de rehausser leur propre institution.

A chacun sa devotion

Que doivent penser ceux qui se moquent des reliques des saints quand on voit dans l'histoire quelles sommes fabuleuses ont été données pour des objets qui ont appartenu à certains personnages marquants.

Le Prince Albert acheta l'habit que Nelson portait à la bataille de Trafalgar pour la somme de cent cinquante louis sterling: il a fait déposer cette relique a l'hôpital de marine. Un exemplaire du Décaméron de Bocace, imprimé à Venise en 1471 monta dans une vente à (£2260) deux-mille-deux-cents-soixante livres sterling. Le siége d'ivoire que la cité de Lubeck donna à Gustave Vasa a été vendu en 1832 la somme de 58.000 florins, et l'habit que Charles XI portait à la bataille de Pultawa fut vendu en 1825 vingt deux mille louis sterling. En 1816 une dent de Newton se vendit sept cent trente louis sterling. Lors de la translation des restes d'Héloïse et d'Abillard, un anglais donna pour une seule dent d'Héloïse cent mille francs. On a vu acheter pour 12,756 francs les deux plumes qui signèrent le traité d'Amiens. Le chapeau que portait Napoléon a Eglan s'est vendu 1920 francs. Tout ceci est fort beau mais il ne faut pas crier à la superstition quand les catholiques vénèrent les reliques des saints.

NOUVELLES DU NORD-OUEST.

La semaine dernière le *Métis* a publié une lettre de M. A. Lépine donnant des nouvelles sur la misère qui règne actuellement dans certains camps d'hivernants par suite de la rigueur de l'hiver. Aujourd'hui nous publions un extrait d'une lettre du Rév. P. Hugonard qui est loin de donner de meilleures nouvelles.

13 Janvier, 1880

"Lorsque je vous ai écrit de la Montagne des Bois (dit il) les nouvelles n'étaient guère bonnes, mais elles le sont encore moins aujourd'hui. Les bisons se sont éloignés jusqu'au delà du Missouri, et ils sont trop loin pour les Sioux qui n'osent pas s'avanturer sur le territoire américain. D'ailleurs le froid est trop rigoureux, et ils ont perdu trop de chevaux pour entreprendre de longues marches. Plus de la moitié de leurs chevaux sont morts de froid et de maigreur, et ces infortunés sauvages sont réduits à tuer ceux qui leur reste pour s'en nourrir. Plusieurs ne voyant pas d'autre moyen de vivre ont traversé les lignes pour se rendre aux Américains. Le Bœuf Assis (Sitting Bull) est encore sur le territoire anglais avec 30 ou 40 loges.

"Le froid est d'une rigueur exceptionnelle. Je n'en ai pas encore vu de si intense ni d'aussi longue durée. Les tempêtes sont de tous les jours et il fait si froid qu'il suffit d'une seule nuit pour emporter jusqu'à 20 chevaux. Les métis sont effrayés. Il y en a qui sont réduits à n'avoir plus qu'un cheval, et au printemps ils seront obligés de s'en retourner à pied. A la Rivière au Lait et à la petite Montagne de Roches il y a de la neige à la hauteur des genoux. Les pauvres chevaux qui sont obligés de chercher leur nourriture sous cette épaisse couche de neige durcie par le vent et le froid ont bientôt succombé; et pour comble de misère le feu a presque tout détruit le foin l'automne dernier. Nous avons appris la mort de huit Sioux, cinq hommes et trois femmes, morts de faim."

Ces tristes détails devraient suffire pour faire perdre le goût des hivernements et de la vie dans les prairies. Pauvres gens de Manitoba qui cherchez à vendre vos terres pour aller reprendre la vie de chasse et de traite, réfléchissez donc un peu au sort que vous préparez à vos familles. Ce qui arrive cette année peut arriver tous les ans. Pour la somme insignifiante de quelques piastres que vous recevez en échange de vos belles terres, vous, renoncez à la seule chose qui peut assurer une honnête aisance à vos enfants et avant deux ou trois ans il est probable qu'eux aussi iront mourrir de faim dans un pauvre campement isolé.

Ne comptez plus sur les chances de vivre dans les prairies de l'ouest. Les sauvages eux-mêmes n'y trouvent pas de quoi subsister et s'ils veulent éviter la mort ils seront obligés sous peu de se livrer à l'agriculture. Tandis que vous possédez de riches terres gardez les avec soin et n'allez pas les vendre au premier venu.

Pendant que des milliers de colons viennent s'établir dans notre belle Province et y trouve l'aisance, voir même la fortune, pourquoi notre population irait-elle de 1500 à 2000 milles à l'ouest ou au nord-ouest, pour ne trouver là que des déboires et peut-être la mort?

ASSEMBLEE LEGISLATIVE DE MANITOBA.

Quatrième Parlement—Premiere Session.

Mardi, 27 Janvier, 1880.

(*Continué.*)

Le Comité se lève et fait rapport du Bill.

Les Bills suivants sont introduits et lus une première fois

Par L'Honorable M. Walker, un Acte pour amender le chap. 42 Vic. concernant l'enrégistrement des mariages.

Par M. Ross, un Acte pour amender le chap. 10, 42 Vic. Concernant la Protection du Gibier.

Par M. Aikins, un Acte pour permettre aux exécuteurs et aux administrateurs de transporter et de dégrever les hypothèques.

Par M. Ross, un Acte pour amender l'Acte intitulé l'Acte des Ecoles de Manitoba.

L'honorable M. Walker propose qu'un comité spécial soit formé pour prendre en considération les lois qui doivent être illiminées des Statuts de la province, et que ce comité soit composé des Honorables MM. J. Norquay et M. A Girard; et, MM. LaRivière, Ross, Taillefer, Sutherland, Scott et du moteur—Adopté.

Et la Chambre s'ajourne.

MERCREDI, 28 JANVIER, 1880.

L'Orateur prend le fauteuil à 3 heures P.M

L'honorable J. Norquay présente un rapport du Comité des Ordres Permanents. Le rapport est adopté.

M. Ross donne avis qu'à la prochaine séance il introduira les Bills suivants:

Un acte pour amender l'Acte concernant l'étude et la pratique de la loi.

Un Acte pour incorporer la Compagnie d'assurance du Nord-Ouest.

Un Acte pour incorporer la Compagnie du chemin de fer Urbain de Winnipeg.

L'Honorable M. Girard présente le rapport des commissaires de licences pour l'année 1879; aussi le rapport des R.R. S.S. de la Charité, de St. Boniface, pour la même année.

Sur motion de l'Honorable M. Girard, ces rapports sont transmis au comité des Impressions.

L'Honorable M. Walker propose secondé par l'Honorable M. Girard:

Qu'un comité spécial de cette chambre, composé de l'Honorable M. Norquay et de MM. LaRivière Ross, Sutherland, Scott, Nash, Taillefer et du moteur et du secondeur, soit nommé afin de s'enquérir et de faire rapport à cette chambre, sur les lois qui doivent être biffées des statuts consolidés de cette Province. Adopté.

Sur motion de l'honorable D. M Walker l'acte concernant les Procédures interlocutoires est lu une troisième fois.

L'Honorable Procureur Général propose la seconde lecture de l'acte pour amender le chap 17, 42 Vic., concernant l'enrégistrement des mariages.

La chambre se forme en comité général. M. Drummond au fauteuil. Le Bill est lu, passé sans amendements, et le comité fait rapport.

Les Bills suivants sont introduits et subissent leur première lecture.

Par M. Aikens, Acte pour amender de nouveau l'enrégistrement des Titres.

Par l'honorable Ministre des Travaux Publics, acte pour organiser un système de drainage dans Manitoba.

Acte pour amender l'acte divisant la Province de Manitoba en comtés.

Acte pour incorporer la compagnie de chemin de fer de Westbourne et du Nord-Ouest, renvoyé au comité des bills privés.

Par M. Ross, Acte pour incorporer la compagnie d'Assurance du Nord-Ouest. Renvoyé au comité des bills privés.

Acte pour incorporer la compagnie du chemin de fer Urbain de Winnipeg. Renvoyé au comité des Bills privés.

Et la Chambre s'ajourne.

JEUDI, LE 29 JANVIER, 1880.

L'Orateur prend le fauteuil à 3 heures P. M.

L'Hon. M. Norquay propose que le nom de M. Greenway soit ajouté aux comités permanents suivants : Comptes Publics, Impressions, Agriculture et Bills Privés ; et le nom de M. Smith sur les comités suivants : Amendements aux Lois, Bills Privés et Ordres Permanents.

L'Hon M. Norquay dépose sur la table copie des soumissions reçues pour l'impression des Statuts consolidés de la Province.

M. Laughlin demande si c'est l'intention du gouvernement de faire des dépenses d'argent dans la division électorale de Dufferin Nord :

1o. Pour construire un pont sur la Rivière Aux-Islets-de-Bois.

2o. Pour aider à ouvrir un chemin à l'ouest sur la montagne.

3o. Pour payer la construction du pont sur la Rivière Tabac. L'Hon. Membre ajoute quelques remarques à l'appuie de sa demande.

L'hon. M. Brown répond que le gouvernement avait l'intention de construire un pont sur la rivière Aux Islets-de-Bois. Quand à la seconde question elle releve de l'administration municipale. Il serait difficile d'énumérer ceux qui ont contribué à la construction du pont sur la rivière Tabac ; pour le moment le gouvernement se bornera à construire le pont sur la rivière Aux Islets-de Bois.

M. Kittson, demande si le gouvernement a l'intention de construire un pont sur la Rivière-aux-Rats à la station d'Otterburn ; et aussi, de terminer le pont déja commencé plus haut sur la même rivière. En faisant cette demande l'hon. Membre insiste sur le fait que jusqu'aujourd'hui aucune amélioration publique n'a été faite dans sa division électorale, par le gouvernement ; bien que plusieurs travaux soient absolument nécessaires, tant dans l'intérêt des habitants de la localité que dans celui de ceux des localités environnantes. Il espère que le gouvernement prendra sa demande en considération et qu'en justice pour la population qu'il a l'honneur de représenter, une somme nécessaire sera affectée pour exécuter les travaux requis.

(*A continuer*)

Nouvelles Locales

—L'Hon. Sénateur Girard est parti mardi dernier pour Ottawa.

—M. le Docteur Théogène Fafard a été nommé Coroner de la Province.

—Hier la Cour du Comté de Marquette Est a du être ouverte par Son Honneur le Juge Dubuc.

—L'Hon. M. Royal M. P. a été introduit à la chambre par Sir. Charles Tupper et L'hon. L. R. Masson.

—M. George Roy a commencé à faire ériger une nouvelle maison, pour sa résidence, sur la rue Notre Dame.

—Il y a eu réception jeudi dernier et Son Excellence Madame Cauchon recevra encore jeudi prochain à l'Hotel du Gouvernement.

—Nous regrettons d'apprendre que la Dame de Patrice Breland Ecr., M. P. P. de St. François-Xavier, est dangereusement malade.

— La dernière *Gazette officielle* contient la nomination de M. le Docteur Fafard, comme membre de la Section Catholique du Bureau d'Education.

—M. A. F. Dégagné a été nommé président et M. François Gingras secrétaire trésorier du Bureau des Commissaires d'Ecole de St. Boniface.

—Nous n'avons eu qu'une malle canadienne depuis samedi dernier, c'est à regretter le bon vieux temps lorsque la malle nous venait en diligence.

—Madame A. H. Bertrand de Winnipeg et Mademoiselle Vitaline Royal de St. Boniface assistaient à l'ouverture de la Chambre à Ottawa, jeudi dernier.

—On a commencé à démolir le Fort Garry à Winnipeg. Il est pénible de voir cette relique de la vieille colonie d'Assiniboia, disparaitre du milieu de la capitale de Manitoba.

—M. Provencher conteste l'élection de M. LaRivière M. P. P. de St Boniface et demande le siège. On se rappelle que M. Provencher n'a obtenu que quatre voix à cette élection.

—Une Proclamation publiée dans la *Gazette Officielle*, nous fait savoir que le siége de la Cour du Comté de Marquette Est a été transporté de St. François Xavier à la Baie St. Paul.

—Le Rév. Père J. Allard du Fort Alexandre, le Rév. Père J. B. Beaudin de Selkirk et le Rév. Messire C. Samoisette de Ste. Agathe étaient au Palais Archiépiscopal cette semaine.

—Les contribuables de St. Jean Baptiste, une partie de ceux de St. Norbert et ceux de la Pte de Chênes Lac Manitoba, demandent de nouveaux arrondissements scolaires dans leurs localités.

—La Cour du Comté de Provencher a été ouverte mercredi dernier à St. Norbert, sous la présidence de l'Hon. Juge Dubuc. Malgré qu'il y eut un grand nombre de causes inscrites, toutes ont été jugées le jour même de l'ouverture.

—Le *Times* de Winnipeg est ressuscité jeudi dernier. Nous espérons que le changement opéré dans la direction de ce journal sera pour le mieux. Nous comptons maintenant trois journaux quotidiens à Winnipeg. Le *Free Press* la *Tribune* et le *Times*, nous avons en outre des journaux hebdomadaires publiés à Emerson, Morris, Selkirk, Portage la Prairie &c. De tous ces journaux *Le Métis* est le plus ancien.

—Nous apprenons avec plaisir l'arrivée d'un nouveau canadien français, ci-devant de Lévis P. Q. M. Girard constructeur de navire et de bateaux à vapeur, qui est un ouvrier de mérite, à déjà construit plusieurs bateaux d'une grande renommée. Les bateaux à vapeur *Peerless*, *Queen*, *Prince of Wales* d'Ottawa ; le *Progrès* le *Powerful* le *Samson* et l'*Albion* de Québec, portent une preuve de son talent ; il en est ainsi de beaucoup d'autres dont le nombre s'élève à près de soixante et dix. M. C. Girard est venu ici au service de MM. Schneider et Cie., pour construire deux bateaux à vapeur et quelques berges qui devront naviguer sur le Lac Winnipeg. M. Girard est une bonne acquisition pour la Province de Manitoba. Son habilité et son expérience dans ce genre de construction lui permettront de rendre de grands services et de faire honneur à ses compatriotes. Il est arrivé ici samedi le 14 courant. Les journaux d'Ottawa, de Montréal, de Québec et de Lévis sont priés de reproduire—(*Communiqué*)

— L'invention de cette machine supérieure et complète (*The Family Sewing Machine*) marque une des époques les plus importantes dans l'histoire des machines, et lorsqu'on considère sa grande utilité et son bas prix extrême ($25) il est très-difficile de concevoir une invention d'une plus grande ou même d'une égale importance pour les familles. Son travail est considérable ; son mouvement est doux, régulier et aisé ; son exécution est rapide, son opération sûre et la rend supérieure à toute autre. Le mécanisme est tout d'acier ; les bobines contiennent 100 yds de fil ; la couture est la plus ferme de toutes ; elle est nette et régulière, et peut en un instant être changée de façon à s'adopter aux substances les plus dures et les plus fines. Le point peut, si on le veut, être à peine aperçu à cause de sa finesse ; sa rapidité rend impossible de les compter ; elle coud à la perfection toutes espèces d'étoffes, soit grossières, dures ou fines, et cela avec plus de facilité qu'aucune autre machine. Elle n'a pas besoin de recommendation pour se vendre rapidement ; la commande toujours croissante, les éloges volontaires de la presse, et les milliers de familles qui s'en servent témoignent de sa valeur et de sa nécessité comme article indispensable dans une famille, sa popularité s'accroit tous les jours. On peut voir cette machine aux bureaux du Journal. AGENTS DEMANDÉS par la compagnie. S'adresser pour plu samples renseignements à "FAMILY SEWING MACHINE CO." 755 BROADWAY, NEW-YORK—N. Y. U. S

ASSEMBLEE PUBLIQUE

DES ELECTEURS DE LA

DIVISION ELECTORALE DE SAINT BONIFACE.

Une assemblée publique des électeurs de cette division électorale aura lieu mardi prochain, le 24 courant, à 8 heures P. M., dans le magasin de M. George Roy, Avenue Taché.

A cette assemblée M. LaRivière rendra compte de sa conduite parlementaire et donnera quelques explications sur l'Acte Municipal qui devra être mis en force bientôt.

St. Boniface, 21 Fevrier, 1880.

DES SOUMISSIONS cachetées portant l'endos "d'approvisionnements pour la Police à cheval" et adressées au Très-Honorable ministre de l'Intérieur, Ottawa, seront reçues jusqu'à LUNDI à midi, le HUITIEME jour de MARS prochain, pour les fournitures suivantes ;

		Lieux de livraison.					
		Quartiers généraux.	Fort Walsh.	Fort Macleod.	Montagnes Boisées.	Fort Saskatchewan.	Battleford
Bœuf	lbs net	81,600	32,000	24,500	12,300	12,300	6,200
Lard fumé (Clear side), de la saison, empaqueté dans des sacs de toile	do	18,600	5,600	7,600	2,800	2,800	1,400
Farine, connue à l'inspection sous la désignation de "Strong Bakers"	do	91,300	36,550	27,000	13,700	13,700	7,500
Thé noir pressé	do	1,550	600	500	250	250	125
Café, bon Rio, vert	do	2,200	900	700	350	350	175
Sucre granulé A, ou sucre en pains cassé	do	12,200	4,900	3,600	1,800	1,800	1,000
Pommes sèches	do	2,350	950	700	350	350	150
Haricots	do	2,330	950	700	350	350	150
Riz	do	1,100	460	400	200	200	100
Légumes, pressés	do	600	250	150	100	100	50
Houblon, pressé	do	500	340	200	150	100	75
Poudre à boulanger, en boites d'une livre	do	500	101	100	50	50	20
Sel de table	do	2,500	1,000	700	400	200	100
Poivre noir, en boites d'une livre	do	150	50	40	20	20	10
Pommes de terre	do	18,000	7,200	5,400	2,700	2,700	1,300
Biscuits durs	do	2,000	2,000	1,000	1,000	500	500
Farine d'avoine	do	2,000	1,000	800	600	400	200
Bougies	do	1,000	500	300	200	200	100
Huile de pétrole, par bidons de 5 galons	gallons	600	300	200	150	100	75
Avoine	lbs. net	350,000	131,400	100,000	66,000	43,800	22,000
Foin nouveau	tons	500	200	100	100	70	35
Bran	lbs. net	5,000	3,900	5,000	1,000	200	500

Dans les postes occupés par une garnison n'étant pas inférieure à cinquante hommes, les bœufs devront être livrés sur pied, tête par tête, selon la demande, et seront abattus par la police. La tête, les pieds et la peau, seront rendus à l'entrepreneur de l'approvisionnement. Le departement ne payera que les quartiers de l'animal.

Les échantillons de tous les articles acceptés devront être deposés aux différents postes de la police à cheval et les paiements de comptes seront faits à Ottawa sur reçu des certificats des officiers commandants, attestant que les articles fournis ont été livrés dans les conditions requises, tant sous le rapport de la quantité que de la qualité.

Les entrepreneurs ne pourront exiger aucun à-compte avant que les provisions envoyées par eux soient arrivées au lieu de livraison.

L'entrepreneur ne pourra prétendre à aucune indemnité pour perte de poids éprouvée par les provisions fournies par lui durant leur expedition; il en sera de même pour les bidons, boites de conserves et sacs. On ne paiera que pour le poids de la marchandise livrée.

Le département se réserve le droit d'augmenter ou de diminuer la quantité des fournitures demandées, sans s'obliger à payer de surplus pourvu qu'avis soit donné au contracteur de ses intentions avant le 1er JUIN prochain.

La livraison d'un quart des fournitures pour les forts McLeod et Walsh, les Montagnes Boisées et les quartiers généraux, devra être faite avant le premier de JUILLET, et la livraison des autres trois quarts avant le 15 AOUT.

La livraison des approvisionnements pour Battleford et le Fort Saskatchewan devra être faite avant le 15 JUILLET.

Les approvisonnements pour le quartier général devront être délivrés dans un endroit designé, qui ne se trouvera pas à une distance de plus de cent vingt mille au nord ouest ou au nord de Fort Ellice.

L'entrepreneur des fournitures devra acquiter tous les droits de douane.

On peut obtenir des blancs de soumissions en s'adressant au sousigné.

Les échantillons devront accompagner les soumissions.

Le gouvernement ne s'oblige pas à accepter la plus basse ni aucune des soumissions.

Les journaux ne seront pas payés pour la publication de cette annonce s'il n'ont pas reçu préablement un ordre d'insertion.

J. S. DENNIS,
Député du Ministre de l'Intérieur.

FRED. WHITE.
Chef de Bureau.
Ottawa, 9 fevrier, 1880.

AVIS PUBLIC.

AVIS est par le présent donné que d'aujourd'hui, les comptes pour les impressions du Gouvernement Provincial ne seront pris en considération à moins qu'ils ne soient accompagnés d'un ordre de l'Imprimeur de la Reine.

Aussi, aucune annonce ne sera insérée dans la *Gazette Officielle* sans être payée d'avance, au prix accordé par la loi.

ALEX. BEGG
Imprimeur de la Reine.

14 février 1880 4-f

Avis !

Le public est averti, qu'une requête sera présentée à la prochaine session du Parlement Canadien pour obtenir un acte d'incorporation pour la Compagnie du Chemin de Fer et de Transport de la Vallée Nelson, avec l'autorisation de construire, maintenir et exploiter le dit chemin de fer et une ligne télégraphique, entre un point sur les fleuves Hayes, Nelson ou Churchill, et un point sur le Chemin de Fer du Pacifique Canadien à l'Est de la Rivière Rouge par la vallée du fleuve Nelson, avec le pouvoir de posséder et faire naviguer des bateaux à vapeur en rapport avec les lignes précédentes.

(Signé) M. M. TAIT,
Soll. pour les requérants.

Montréal, 7 Fev., 1880.

BROCHE A CLOTURE !

Ayant été nommé Agents pour la plus GRANDE COMPAGNIE MANUFACTURIÈRE DE BROCHE OU FIL DE FER A CLOTURE, dans l'Amérique, nous sommes prêts à remplir toutes les commandes qu'on voudra bien nous confier, article bien supérieure à tous les autres.

MULHOLLAND FRÈRES.

FERRONNERIE

Mulholland Freres,

ENSEIGNE

DE LA

SCIE ROUGE

GRANDE RUE,

WINNIPEG

Mulholland Freres,

Coutellerie,	Limes,
Argenterie Plaquée,	Serrures,
Cuillères et Fourchettes,	Pentures,
Rasoirs,	Bolts,
Fer,	Etrilles,
Huile de Charbon,	Brosses,
Lampes et Lanternes,	Moulins à Café,
Planches à tuyauter,	Patins,
Clochettes pour Sleighs,	Vernis à tuyaux,
Ficelle,	Cirage,
Ligneux,	Balances,
Outils de Menuisier,	Cribles,
Peintures,	Teintures,
Fer à repasser,	Pieges,
Huiles,	Fil de laiton
Terebentine,	Fusils, 1ère qualité
Vernis,	Poudre,
Vitre,	Plomb,
Mastic,	Cartouches,
Câble,	Boites,
Etoupe,	Coliets à chien,
Toile à emballer,	Hameçons,
Courroies de cuir,	Pompes,
Cuir,	Tuyaux de plomb,
Fourches à foin,	Tuyaux de fer,
Fourches à fumier,	Boyaux (hose),
Manches,	Lavoirs,
Bêches,	Couchettes de fer,
Casseroles en faïence,	Pelles,
Pelles à grain,	Chaudrons,
Faulx,	Joug à bœufs,
Crochets,	Fer,
Pics,	Acier,
Défrichoir,	Enclumes,
Grattes,	Vis,
Tarrières pour la terre,	Marteaux,
Haches,	Fer à cheval,
Scies,	Clous à cheval.

POELES

Poëles de cuisine, Poëles de salon, Poëles, Poëles à charbon.

FERBLANTERIE

Un assortiment complet en magasin ; recommandes reçues et remplies,

OUTILS.

Nos instruments oratoires, outils de menuisier, haches, été, sont de la meilleure qualité, et nos prix très raisonnables.

VENANT D'ARRIVER.

Un char de papier de goudronné pour maisons, Clous à planches, Huile de charbon, Poëles de cuisine et de salon.

Mulholland Frères.

Winnipeg, 1er Mai, 1879. 2ms.

CONSOMPTION.

GUERIE POSITIVEMENT.

Tous ceux qui souffrent de cette maladie et qui sont desireux de se guerir devraient essayer les CELEBRES POUDRES CONSOMPTIVES DU DR. KISNER'S.

Ces poudres sont les seules qui soient connues pour guérir tous les maux de GORGES et les maladies de POUMONS. Afin de convaincre que nous cherchons pas à vous tromper nous vous en enverrons *Gratis, port payé*, UNE BOITE.

Nous n'avons pas besoin de votre argent jusqu'à ce que vous soyez parfaitement convaincus de la guerison que ces poudres auront produite : Si votre vie vaut la peine d'être sauvée, ne negligez pas de faire l'essai de ces remèdes, qui vous guerira certainement.

Prix : une grande boite $3.00, expédiée dans n'importe quelle partie des Etats-Unis et du Canada par la malle sur reçu du prix ci-haut mentionné.

ASH & ROBBINS,
360 Rue Fulton, Brooklyn N.Y.

24 Mai, '77. 1a

LA

BOULE ROUGE

MAGASIN DE NOUVEUTES,

HARDES FAITES

ET

Etablissement de Tailleur.

Assortiment complet dans chaque ligne aux prix les plus bas.

Nouvelles Marchandises

reçues tous les jours ; marquées au prix coûtant, comme préparation au système de

Paiement au Comptant,

à commencer du

1er. Mai Prochain.

—:o:—

Des circulaires donnant les prix réduits seront distribuées à cette époque qui prouveront au public les avantages à retirer des achats faits au comptant.

—o—

L'établissement de Tailleur est comme toujours sous la direction d'un Tailleur de Première Classe.

La Boule Rouge.

249 GRANDE RUE 249

WINNIPEG.

A. H. BERTRAND.

1m

HURRAH !

Enfin nous avons un magasin nouveau à

ST BONIFACE,

Qui devra être le plus encouragé par que les articles qui sont offerts en vente par le soussigné sont à meilleur marché que dans toute autre maison de commerce à St Boniface.

George Couture.

M Couture invite respectueusement ses amis et le public en general d'aller lui faire visite afin de se convaincre par eux mêmes de la bonne qualité et du bon marché de ses marchandises.

ATTENTION

St Boniface, 7 Aout 1879.

VENTE PAR ENCAN

DES PERMIS DE COUPE DE BOIS.

(LEASES OF TIMBER LIMITS)

UNE vente par encan de Permis de Coupe de Bois dans dix neuf Limites si, tuées sur le Lac Winnipegoosis et la rivière La Poule d'Eau, dans les Territoires du Nord Ouest, aura lieu au Bureau des Terres à Winnipeg le 1er Septembre 1879. La coupe de Bois sera vendue sujette aux conditions exprimées dans l'Acte refondu des Terres de la Puissance. L'enchère se fera à vingt piastre, par mille carré, et la vente se fera au plus haut encherisseur.

Pour plans, descriptions et conditions de vente, tout autre renseignement et s'adresser au Bureau des Terres à Ottawa ou à l'Agent des Terres à Winnipeg.

Par Ordre

J. S. DENNIS
Député Ministre de l'Interieur.

Dépt. de l'Interieur Ottawa,
17 Juillet, 1879.

BEATTY

PIANOS AND ORGANS, WASHINGTON, NEW JERSEY.

ORGANS, BEATTY'S PIANOS.

EMPLATRES POREUSES PERFECTIONNEES EN CAOUTCHOUC A LA BELLADONE DE MITCHELL.

Jamais il n'y a eu comme à présent autant de maladies gueries par les applications exterieures. Il est notoire que plus de la moitié du monde se sert d'emplâtres ordinaires.

Les principaux ingrédients qui entrent dans la composition de ces emplâtres Mitchell sont la gomme Olibanum, le caoutchouc et la poix de bourgogne, et mêlée avec les gommes purement médicinales, forme l'un des moyens les plus puissants pour cicatriser les plaies.

Ces emplâtres, de l'aveu de tous ceux lui s'en sont servi, agissent plus promtement qu'aucune autre, et l'application d'une seule vaut plus que cent autres ordinaires. Les autres emplâtres sont lentes et exigent d'être toujours appliquées pour guérir : il en est autrement de celle-ci qui soulagent instantanément.

Elles jouissent de toutes les propriétés calmantes, rechauffantes et fortifiantes des autres emplâtres. Grand nombre de personnes qui ont été gueries de rhumatisme très douloureux, douleurs de rognons, de poitrine ou de côté, sont d'avis qu'elle le doivent aux qualites electriques possédées par ces emplâtres.

Elles sont douces et molles tout en étant très adhérentes ; guérissent à coup sûr de douleurs de reins, de côte et d'estomac ; sont sans pareilles pour les rhumes invéterés, et prévienent souvent la consomption. Quelques uns mêmes étaient qu'ils ont été gueris d'une consomption ancienne et bien définie.

Préparées par GEORGE E. MITCHELL, Lowell, Mass.

En vente chez tous les pharmaciens.

9 Juillet, 1877. A.

On demande des Agents.

Les Machines de $65 reduites a $25.

A faire facilement $150 par semaine.

Chevaux et wagons fournis aux agents.

LA NOUVELLE

Machine a coudre "Famille."

LA MEILLEURE ET LA MOINS CHERE DE L'UNIVERS.

L'expérience le prouve au delà de tout doute.

—:o:—

La navette y est à fil double, et la piqure est double de chaque côté de l'ouvrage, ce qui lui a fait donner le plus haut prix à l'Exposition Centenaire de Philadelphie en 1876. Les fournitures sont complètes et plus considerables que n'importe quelle autre machine, et le prix en reduit à $25.

Mouvement de la navette horizontale sur cadre fort.

Navette s'ajustant d'elle même, nouvelle Tension automatique, (Nouveauté).

Navette très longue et large, s'enlevant facilement.

Bobines très large; contenant 100 verges de fil, obviant à la nécessité de renouvelles souvent.

La tension de la navette se fait directement sur le fil et non pas sur la bobine. Comme dans les autres machines, et est invariable que la bobine soit chargée ou non.

La perfection même du point de la tension.

Le fil supérieur et inférieur est tiré en même temps et la piqure se fait en même temps au milieu de l'ouvrage, ce qui donne une couture semblable des deux côtés quelque soit l'epaisseur de l'etoffe, cuir ou gaze.

Quatre motions ; le fil part de chaque côté de l'aiguille.

Nouvelle prise s'ajustant d'elle même ; le fil ne se mêle pas, et pas de point de perdus.

Bonne largeur du bras, et bonne capacité d'ouvrage.

S'adoppe à tous les besoins de couture dans une famille, sans exception.

Les diverses parties peuvent s'échanger. Fabriquées avec le meilleur acier poli.

Motion positive, et garantie d'ouvrage certaine.

Plus facile à comprendre que n'importe quelle machine.

Travail facile à l'aiguille. Nulle force nécessaire.

Toujours prête, jamais dérangée.

Sa réputation est universelle comme machine sûre pour une famille.

Facile et douce à faire fonctionner, exige peu de soin, et durerá jusqu'au siècle prochain.

Forte, simple, rapide et efficace.

Servez vous en une fois, et vous n'en voudrez pas d'autre. L'argent remis avec plaisir si elle ne fait le double de l'ouvrage et ne dure pas plus qu'aucune machine coûtant le double du prix.

Les agents la vende plus rapidement qu'aucune autre par suite de sa qualite et son bas prix."

Venez aux Bureaux de ce Journal pour l'examiner,

ou faites en venir une par l'entremise du journal.

Machines envoyées pour examen avant le paiement, Garantie de 5 ans. Tenues en ordre sans frais. Argent rembourse si la machine n'est pas parfaite, Remises faites au clergé, aux instituteurs, aux marchands etc.; qui veulent prendre des agences. Cheval et voiture fournis gratis. Pour les témoignages voir les livres de description expédiés "franco" avec des echantillons d'ouvrage ,—conditions liberales, circulaires, etc, —s'adresser :

"FAMILY" SEWING MACHINE
775 BROADWAY, NEW YORK.

16 Oct. 879—18 f.

Acte des Elections Contestés

DE MANITOBA.

Re ST. BONIFACE.

Avis est par le present donné qu'une petition a été présentée aujourd'hui à la Cour du Banc de la Reine, pour la Province de Manitoba, contre Alphonse Alfred Clement LaRiviere, comme Membre de l'Assemblée Legislative pour la Division Electorale No. 19 ou St. Boniface.

BIGGS & WOOD,
Procureurs des Petitionnaires.

Winnipeg, 21 Janvier 1880.

BEATTY

BEATTY'S PARLOR ORGAN.

BEATTY, Washington, N. J., U. S. A.

CLERGYMEN AND SCHOOL TEACHERS

DANIEL F. BEATTY, Washington, New Jersey, United States of America.

SIGN PAINTING wanted

DANIEL F. BEATTY, Washington, New Jersey, United States of America.

Ce Grand Remède est au rang des choses nécessaires à la vie.

Ces fameuses Pilules purifieront le sang et agissent avec la plus grande efficacité sur.

Le Foie, l'Estomac, les Reins

et les INTESTINS, donnant du ton, l'énergie et de la vigueur à ces GRANDES SOURCES DE LA VIE. Elles sont recommandées consciencieusement comme un remède infaillible dans tous les cas où la constitution, quelqu'en soit la cause, s'est affaiblie. Elles sont merveilleusement efficaces pour toutes les maladies des femmes, n'importe l'âge ; et comme REMEDE GENERAL DE FAMILLE, ne peut être surpassé.

HOLLOWAY'S

Ses Propriétés de Guérison sont connus dans le Monde entier.

Pour guérir le MAL DE JAMBE, Mal de Poitrine,

Vieilles Blessures,

Plais et Ulcères.

c'est un remède infaillible. Si l'on s'en frictionne le cou et l'estomac avec précaution il guérit le MAL de GORGE, les Bronchites, les Toux et même l'ASTHME. Pour les Enflures Glandulaires, Abcès, Hémorrhoides, Fistules,

La Goutte, le Rhumatisme

Et toutes les MALADIES DE LA PEAU, il n'ont jamais failli.

Les Pilules et l'Onguent sont manufacturés seulement au

No. 533 RUE OXFORD, LONDRES.

Et sont vendus par tous les Marchands de Remèdes du Monde Civilisé ; avec directions pour s'en servir, dans presque toutes les langues.

Les marques de commerce de ces Remèdes sont enregistrées à Ottawa. Aucune contrefaçon dans les Possessions Anglaises de l'Amérique, sera poursuivie.

Les acheteurs devront examiner l'Etiquette sur les Pots et les Boîtes. Si l'adresse n'est pas 533 Oxford Street, London, il y a falsification.

St. Boniface, 16 Oct., 1879.